

PREMIER PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/ 64 / F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE BUREAU

Date de publication : 7 / 8 / 2025

Date d'ouverture des Offres : 26 / 8 / 2025

1. Objet

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) lance un avis d'appel d'offres ouvert pour la fourniture du matériel de bureau à la CENI. Les spécifications techniques détaillées et les quantités sont reprises dans la seconde partie du présent appel d'offres.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le Budget de la **CENI**, exercice 2025-2026.

3. Spécifications du marché et

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures sont à livrer dans un délai maximal de trente (30) jours calendaires, comptés à partir de la notification définitive du marché.

Un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens portant Code des Marchés Publics du Burundi. Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 min à 12 heures précises et de 13 h à 15 heures, heure locale au siège de la CENI sise en Commune NTAHANGWA, Zone Ngagara, Quartier Industriel, Boulevard de l'OUA, Rue Nyankoni, BP1128, Tél : 22274464. Il pourra être obtenu physiquement à la réception de la CENI à l'adresse ci-haut citée, sur présentation d'un bordereau de versement de vingt-cinq mille francs burundais (25 000 BIF) non remboursables au compte N° **CC10003** (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) au nom de l'OBR et ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI et **25 000 BIF versé au compte N° CC10178 CENI/BIF ouvert à la BRB au nom de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).**

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Président de la CENI et envoyée à l'adresse indiquée en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

La Commission Electorale Nationale Indépendante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de la CENI indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Garantie bancaire de soumission

Le soumissionnaire devra présenter **une garantie bancaire de soumission de cinq millions deux cent quatre vingt deux mille sept cent francs burundais (5 282 700 BIF) francs représentant 2% du montant total** comme stipulé dans l'article 169 du code de marché public.

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque ou une micro finance agréée par la BRB.

N.B: Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus **au plus tard le 26/8 /2025 à 10 h 00**. Toute offre reçue après la date et heure limites de dépôt ne sera pas considérée pour l'ouverture.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à **10 h 30'**.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront dans un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP assistera à la séance d'ouverture des offres.

10. Critères de qualification

Les offres techniques doivent être conformes aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le / /2025



Prosper NTAHORWAMIYE
Président
et

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS